



11.2.6.2 BADGE

// SÛRETÉ

DURÉE : 3H

Formation des personnes effectuant sur le fret et le courrier des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage ou qui ont accès à du fret ou du courrier aérien identifiable.

11.2.6.2 BADGE // SÛRETÉ

Public concerné	Personnes autres que les passagers qui doivent bénéficier d'un accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé et qui ne relèvent pas des points 11.2.3 à 11.2.5 et 11.5
Durée	3 heures
Lieu	en centre de formation
Encadrement	formateur certifié DGAC
Dispositif de suivi	feuille de présence signée par journée et attestation individuelle délivrée en fin de stage
Validation	- évaluation (15 min.) sous forme de QCM avec 1 bonne réponse - note minimale : 12/20 - délivrance d'une attestation individuelle après réussite

CONTENU DE LA FORMATION

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Compréhension de la configuration du point d'inspection filtrage et du processus d'inspection filtrage
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection filtrage correspondantes
- Connaître la définition de ce qu'est une partie critique et être capable d'identifier si l'on se trouve ou non en partie critique
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaire
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.



TRAINAIR
PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com